AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

PAR LA COMMUNE DE MONTAURIOL

Par arrêté en date du 14 novembre 2017, M. le Maire de Montauriol a ordonné une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de la Commune.

Cette enquête se déroulera du mardi 5 décembre 2017 à 10 heures au vendredi 12 janvier 2018 à 17 heures, soit pendant 39 jours consécutifs.

M. Henri ANGELATS, inspecteur-expert de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, retraité, a été désigné pour conduire la dite enquête publique par Mme. le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Les pièces du dossier d’enquête, dont le rapport de présentation et sa partie sur l’évaluation des incidences prévisibles sur l’environnement, ainsi qu’un registre d’enquête seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Montauriol les mardis de 10h.00 à 12h.00 et de 14h.30 à 18h.00 et les vendredis de  10h.00 à12h.00 et de 14h.30 à 16h.00 pendant la durée de l'enquête.

Le dossier d’enquête publique sera également disponible durant l’enquête publique sur le site internet de la commune à l’adresse suivante : [www.mairie-montauriol.com](http://www.mairie-montauriol.com/)

Des informations sur le projet pourront être obtenues auprès de M. Patrick MAURAN, Maire de Montauriol (tel. 04.68.38.86.00)

Le public pourra s'exprimer, pendant la période réglementairement délimitée pour l'enquête :

- en consignant ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet en mairie Montauriol, aux heures d'ouverture de la mairie ;

- par correspondance en adressant le courrier en mairie de Montauriol (66300), à l'attention personnelle du commissaire-enquêteur ;

- par messagerie électronique à l'adresse suivante : [enquete.plu.montauriol@gmail.com](mailto:enquete.plu.montauriol@gmail.com)

Le commissaire-enquêteur sera présent en mairie de Montauriol, pour recevoir le public, aux dates et heures suivantes :

- le vendredi 8 décembre 2017 de 14h.30 à 16h.00 ;

- le vendredi 5 janvier 2018 de 10 h. à 12h.00 ;

- le mardi 9 janvier 2018 de 14h.30 à 17h.00 ;

A l’issue de la procédure et pendant un an, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la mairie de Montauriol où toute personne physique ou morale pourra en obtenir communication après en avoir fait la demande dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 relative à la liberté d’accès aux documents administratifs. Pendant la même période, ce rapport et les conclusions motivées qui l'accompagnent seront disponibles sur le site internet de la commune.

A l’issue de l’instruction, le Conseil municipal de Montauriol se prononcera par délibération sur l’approbation du projet de PLU.

Le Maire,

Patrick MAURAN